



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

### REUNION DU LUNDI 16 MAI 2023

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

#### APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la section procède au retrait de points pour les arbitres suivants

#### Absences du 01er Avril au 30 Avril

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que le(s) arbitre(s) suivant(s) ne se sont pas présenté(s) sur leur rencontre et/ou n'ont pas envoyé de justificatif dans les délais impartis,

Considérant les dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A en cas d'absence,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 10 points au(x) arbitre(s) suivant(s) par absence :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
KEITA STAVREVITCH	VIKTOR	STAGIAIRE	25678843	NOGENT FC1/VILLEJUIF US 3	10 (Absent)
DENZEZ	RYAN	STAGIAIRE	25678844	VALENTON F.A. 1/VITRY ES1	10 (Absent)
NSHUTI	PACIFIQUE	JAD	24572676	VINCENNES CO1/TORCY P.V.M US 2	10 (Absent)
BOUEDDINE	AMINE	JAD	24578030	ST MAUR VGA F- fem/TRAPPES ETOIL	10 (Absent)
TIENDREBEOGO	SERGE	ASSISTANT 1	25041200	VILLENEUVE ABLON US1/VITRY CA2	10 (Absent)
LANGEVILLIER	JEROME	SENIORS D3	24654917	ST MAUR VGA2/ORMESSON US1	10 (Absent)
SYVRAIN CADEAU	ENZO	STAGIAIRE	24654511	SUCY FC1/ORLY AVS 1	10 (Absent)
MATOU	TEDDY	STAGIAIRE	24655095	VILLIERS ES1/VILLENEUV AFC1	10 (Absent)
DANGLADES	DAVY	STAGIAIRE	25678846	THIAIS FC1/CHOISY LE ROI AS 2	10 (Absent)



BOUACILA	MOHAMED				<b>10 (Absent commission discipline)</b>
----------	---------	--	--	--	--

La section constate la 2<sup>nd</sup>e absence de M. TIENDREBEOGO Serge ; ce dernier en plus du malus, écope de 2 week-ends de non désignation (sanction automatique) à compter du 29 Mai 2023.

La section constate la 3<sup>ème</sup> absence de M. DENHEZ Ryan ; ce dernier en plus des malus, est suspendu avec effet immédiat à titre conservatoire jusqu'à comparution devant la CDA.

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

#### FMI/Rapports du 01er Avril au 30 Avril

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que plusieurs irrégularités ont été constatées sur la FMI des rencontres suivantes et/ou un non envoi de rapport,

Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A dans le cas d'une feuille de match mal rédigée et/ou un non envoi de rapport,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 5 points au(x) arbitre(s) suivant(s) :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
BOUEDDINE	SALIM	SENIORS D2	25150469	Vers l'avant /Chevilly Larue 2	5 (aucun rapport pour équipe abs)
MAITREL	STEVEN	SENIORS D3	24676708	FONTENAY US11/VINCENNES CO 11	5 (Obs AM)
BARADJI	MAHAMADOU	SENIORS D3	25678841	ENT SANTENY MANDRES/FONTENAY US1	5 (Obs AM)
MENDY	KEVIN	ASSISTANT	25150468	VITRY ASC2/VILLENEUVE ABLON US 1	5 (Obs AM)
KHALDI	YAMINE	STAGIAIRE	24653493	ORMESSON US2/CACHAN ASC CO2	5 (Rapport)
HAMIDECHE	MOHAMED	SENIORS D1	25041249	CHEVILLY LARUE1/VILLENEUVE ABLO	5 (Mauvais motif exclusion)
BELHASSEN	SACHA	STAGIAIRE	24654915	LE PERREUX FR1/FONTENAY US1	5 (Obs AM + Rapport)
TEMALA	OUISSEM	SENIORS D4	24654916	CACHAN ASC CO1/MAISON ALFORT	5 (Utilisation carton jaunes)



CRAMPEL	ALEXANDRE	SENIORS D3	24654330	CHARENTON CAP1/CACHAN ASC CO1	5 (Obs AM)
KWEME	DAMAS	JAD	24675426	CHARENTON CAP1/MAISON ALFORT	5 (Obs AM)
NEFFATI	AMIR	JAD	24675429	RUNGIS US1/FRESNES AS1	5 (Obs AM)
KHALDI	YAMINE	STAGIAIRE	24653493	ORMESSON US2/CACHAN ASC CO2	5 (Rapport >48H)
YAHAYAOU	AYMAN	SENIORS D2	25678899	CHAMPIGNY FC2/VITRY ES2	5 (Obs AM)
TEMALA	OUISEM	SENIORS D4	25787317	CACHAN ASC CO1/CHOISY LE ROI AS 1	5 (Obs AM)

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

#### Déconvocation du 01er Avril au 30 Avril

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Constatant que le(s) arbitre(s) suivant(s) n'ont pas respecté le délai minimum pour se rendre indisponible, fixé à J-15 (J étant le jour de la rencontre).

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus au(x) arbitre(s) suivant(s) :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
EL HACHEM	ZIAD	SENIORS D4	24652955	CHAMPIGNY FC2/FONTENAY US 2	2 (Déconvocation tardive)

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

#### PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance  
Michel Abed

Le Président  
José DIAS